

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« par la présente loi organique »

les mots :

« au présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.